

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE
DE SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-sept heures, l'Association Syndicale Autorisée de D.F.C.I. de Saint-Christophe-de-Double dûment convoquée, s'est réunie à la Mairie de Saint-Christophe-de-Double, sous la présidence de Mme Martine LECOULEUX.

Présent(e)s : Mme Martine **LECOULEUX**, MM Alain **ARNOUD**, Jean-Bernard **ALLEGUEDE**, .Patrick **BARRETEAU**, Thierry **MARTAUX**, Bruno **DOUSSAINT**, David **MESNIER**.

Représentés : André **DUTOUR** par Martine **LECOULEUX**

Absents / Excusés : Jean-Pierre **FEYTIT**, Daniel **PHILIPPE**.

Le quorum étant atteint par les membres présents ou représentés, la Présidente ouvre la séance.

1/ COTISATIONS 2022 :

| | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Les cotisations 2022 sont fixées à : | | Pour mémoire en 2021 |
| | 2.13 €/ha, | 2.13 |
| | 7.50 € de Droit Fixe | 7.50 |
| | 10.00 € de minimum d'encaissement | 10.00 |

A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité la cotisation pour l'année 2022.

2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Après lecture du budget primitif de l'Exercice 2022, le Conseil Syndical approuve ce dernier pour les montants suivants :

| | |
|--|-------------|
| La section d'investissement s'équilibre pour un montant de | 0.00 € |
| La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de | 14 500.00 € |
| Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de | 14 500.00 € |

L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2022.

3/ PRESTATIONS DE LA FEDERATION GIRONDINE POUR L'EXERCICE 2022 :

Le coût des prestations de la Fédération Girondine pour l'année 2022 a été calculé en fonction des données du rôle 2021 et s'élève à 2 500.00€ TTC.

Elles comprennent le secrétariat, la comptabilité et la gestion complète du rôle.

Les frais d'affranchissement engagés par la Fédération Girondine de D.F.C.I. pour l'Assemblée Générale et les divers conseils syndicaux qui auront lieu au cours de l'année, seront refacturés en fin d'exercice à l'Association Syndicale de D.F.C.I. de SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif à l'article 611.

L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le montant relatif aux prestations de la Fédération pour l'exercice 2022.

4/ AFFECTATION DE RESULTAT

Résultat de l'exercice $14886.50 - 7731.68 = 7154.82$

Résultat antérieur reporté 133535.21 Résultat à affecter : **140 690.03€**

5/ DOSSIER DE TRAVAUX FEADER SOUS GESTION DE LA FEDERATION GIRONDINE DE DFCI

2

La Présidente propose au Conseil Syndical que l'ASA de DFCI de procéder à des travaux.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du **programme 2022 Mise aux normes de pistes en sol naturel** pour les infrastructures suivantes : **PN°11 PN°2 PN°15 PN°7 PN°17 PN°5 PN°13 PN°14 PN°1 PN°6** sur la commune de Saint-Christophe-de-Double. Pour ce projet, la Fédération Girondine de DFCI assure le suivi administratif et financier des travaux, et l'ASA donne pouvoir à la Fédération Girondine de DFCI de signer tout document permettant la bonne fin de l'opération.

En tant que bénéficiaire finale de l'aide, l'ASA se substitue à la Fédération Girondine de DFCI en tant que responsable de l'opération.

Il résulte de la visite de terrain en date du 10 janvier 2022 en présence des techniciens de la Fédération Girondine (**MM. MATHIEU BONNEMAZOU & GUILLAUME BEÏ**), une étude qui regroupe les travaux éligibles :

ESTIMATION PREVISIONNELLE : 101 338.00 HT (120 148.48 € TTC)

FINANCEURS : UE ; 42.40 % 45 492.83 €

ETAT ; 37.60 % 40 342.69 €

AUTOFINANCEMENT : 34 312.96 € (20% DU HT)

Il est demandé une étude complémentaire pour des pistes également dégradées sur la commune de Chamadelle. L'ASA peut intervenir chez des privés, mais pour atteindre la largeur d'emprise de 10 mètres, il faudra obtenir l'accord des nombreux propriétaires concernés, car sans remboursement forestier, les pistes de Chamadelle sont d'une largeur très inférieure.

Sur ces travaux, les fossés seront à créer en V.

La demande de subvention FEADER concernant l'opération 2022 présentée initialement est donc mise en attente. Le dossier de travaux devra cependant être présenté rapidement, sachant qu'il existe cette année une certaine souplesse des DDT de Gironde par rapport à la Dordogne.

6/ DEPOTS SAUVAGES

Il est régulièrement constaté des dépôts sauvages sur les pistes forestières, plutôt en bordure de routes départementales ; La pose de barrières pourrait être envisagée, et rajoutée au programme 2022 de travaux, l'autofinancement à prévoir serait de 800 €. Refus du Conseil Syndical à l'unanimité.

7/ CADENAS DFCI

La commande de M. Dutour à la Fédération Girondine a été réceptionnée :

Ont été livrés 15 cadenas et 16 clefs de cadenas, dont 4 sont pour Chamadelle.

5/ POINTS D'EAU

❖ **Dossier DECI** réservé aux points d'eau classés. Stabilisation de l'accès Validation SDIS (plateforme)

La Commune peut faire un dossier directement. L'ASA de DFCI monte le dossier.

La commune paie la totalité de la facture (à charge 23 %).

Si c'est l'ASA, on paie que la différence, (à charge 30%)

Possibilité de partage de financement – Subvention exceptionnelle

❖ Il n'existe pas de subvention pour le matériel, uniquement pour le matériel de lutte contre le feu.

8/ QUESTIONS DIVERSES

❖ Une procédure de BSM (Biens sans maîtres) a été initiée à Saint-Christophe-de-Double

❖ Des poteaux sont à fournir sur Les Eglisottes et sur Chamadelle.

❖ Sur St-Antoine-sur-l'Isle, il est constaté que l'étang est désaffecté.

❖ Chamadelle possède un chemin à usage de piste forestière limitrophe avec St-Martin-de-Coux (17).

❖ 3 panneaux sont à changer sur Le Fieu.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La Présidente
Martine LECOULEUX